

**COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT**

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 13

**PROCÈS - VERBAL***De la réunion du Conseil Municipal**Du 4 février 2015*

Le 4 février 2015, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 27 janvier 2015, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

**PRESENTS** : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Julien DELCOUR, Sébastien MAZURIER, Eric LEBLANC, Yoann RENARD, Mmes Séverine DURET, Valérie MÉZIÈRE, Mr Daniel ANGOT, Mmes Séverine CHÉRAULT et Marie GIRARD.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Cécile CLÉMENT

Le Conseil Municipal a désigné, Mme Valérie MÉZIÈRE, secrétaire de séance.

.....  
**ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Après propositions et échanges, le Conseil Municipal a défini les grandes lignes des orientations budgétaires ;

**Ces travaux seront effectués en fonction du budget :**

Coûts des investissements pour 2015

**Viabilité 9 rue des Dolmens**

Préparation, Terrassements et réseaux E.U, E.P, E.Plu	115 334,60	
Réseaux souples et Divers	17 576,85	
Santerne - Réseaux Electriques	39 427,40	
Etude Géotechnique	2 400,00	
Honoraires Maitrise d'œuvre et géomètre	5 240,00	
Voirie 2ème phase (reportée)	- 41 286,50	
Vente du terrain à Mayenne Habitat	- 32 190,00	Restes à réaliser
	<b>Total HT</b>	<b>106 502,35</b> <b>45 595,50</b>

**Ecole publique du Rochard - Aménagement acoustique d'une classe et travaux sanitaire**

Faux plafonds acoustique	2 629,95
Electricité	989,15

Sanitaire cloison	559,19	
Sanitaire plomberie	2 561,61	
Clôture sécurité	1 253,20	Restes à réaliser
	<hr/>	
<b>Total HT</b>	<b>7 993,10</b>	<b>9 065,73</b>
 <b>Cimetière</b>		
Reprises des concessions	4 620,00	
Rénovation de la peinture de la Chapelle	617,70	
	<hr/>	
<b>Total HT</b>	<b>5 237,70</b>	
 <b>Création d'une allée piétonne et cyclable</b>		
Création allée piétonne et cyclable	8 116,40	
Plantation haie bordure D 20	4 580,17	
Frais d'honoraires	1 200,00	
	<hr/>	
<b>Total HT</b>	<b>13 896,57</b>	
 <b>Tavaux Bâtiments</b>		
Etude de la réfection Mairie	10 000,00	
	<hr/>	
<b>Total HT</b>	<b>10 000,00</b>	
 <b>Enfouissement Avenue des Sports</b>		
<b>Investissement</b>		Restes à réaliser
Enfouissement des réseaux : 2 <sup>ème</sup> partie de la 2 <sup>ème</sup> tranche	12 000,00	
Enfouissement des réseaux : 2 <sup>ème</sup> tranche	13 159,25	<b>12 366,00</b>
	<hr/>	
<b>Total TTC</b>	<b>25 159,25</b>	<b>12 366,00</b>
 <b>Fonctionnement</b>		
Enfouissement des réseaux : 2 <sup>ème</sup> partie de la 2 <sup>ème</sup> tranche	20 000,00	
Enfouissement des réseaux : 2 <sup>ème</sup> tranche	34 166,34	
	<hr/>	
<b>Total</b>	<b>54 166,34</b>	
 <b>Travaux voirie</b>		
Revêtement chemins : Les Jolivières, La Sévinière, La Grande Métairie	10 000,00	
	<hr/>	
<b>Total</b>	<b>10 000,00</b>	
 <b>Budget lotissement du Fourneau</b>		
Plantations	3 000,00	
	<hr/>	
<b>Total</b>	<b>3 000,00</b>	

## BUDGET 2014 : AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article L1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code des Collectivités territoriales relatives à la possibilité d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du  $\frac{1}{4}$  des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Les opérations concernées sont : Budget Principal

N° Opération	Libellé	Article	Montant
	Dépôts et cautionnements reçus	165	668.00 €
	Groupements de collectivités : biens mobiliers, matériel et étude	2041511	793.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'exposé du Maire,
- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015,
- Précise que les crédits seront repris au BP 2015.

### VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la liste des subventions demandées ou renouvelées pour l'année 2015 :

	Année 2014	Année 2015
	En €uros	En €uros
Ste Gemmes Sports	0,00	1 700,00
Comité des fêtes de Sainte Gemmes le Robert	2 300,00	2 300,00
Coopérative scolaire école publique	400,00	400,00
Assoc. Parents Elèves Ste Gemmes/Mézangers	500,00	500,00
Amicale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et autres conflits	600,00	320,00
Club du 3ème Age-Rubri III	300,00	300,00
Group local défense contre ennemis cultures	30,00	30,00
Loisirs détente Ste Gemmois	600,00	600,00
A.P.E.L. Ecole Privée	900,00	900,00
Coop. Scol. Ecole publique Classe de découverte	135 € * 27 enfants = 3 645,00 €	/
Coop. Scol. Ecole privée Classe de découverte	/	/

PO'AIM	120,00	120,00
Ste Gemmes Quads	50,00	50,00
Association pour Lise	100,00	100,00
Association SALTIMBANGA	100,00	/
Association Gym Sainte Gemmoise	/	400,00
COS Evron	35 € * 7 agents = 245,00	35 € * 7 agents = 245,00
Assoc. donneurs sang Evron	50,00	50,00
Ligue Nationale contre cancer	75,00	/
S.P.A.	261,60	262,80
Les restos du Cœur	80,00	50,00
Fanfare Evron	/	60,00
Collège Paul Langevin	140,00	20 € * 2 enfants = 40,00
Lycée Polyvalent Raoul Vade pied	100,00	20 € * 3 enfants = 60,00
Collège sacré cœur	/	20 € * 1 enfant = 20,00

**DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2015 + AMENDE DE POLICE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION DETR SECTEUR SECURITE POUR CREATION**  
**D'UNE ALLEE PIETONNE ET CYCLABLE**

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé la création d'une allée piétonne et cyclable, afin de permettre aux riverains de pouvoir circuler en toute sécurité et ainsi d'éviter la route départementale n° 20.

Il explique que cette création d'une allée piétonne et cyclable correspond à une opération éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015.

A ce titre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de solliciter une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 pour cette opération.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement, comme suit :

- + Montant de l'achat : 13 896.57 € HT
- + Montant de la D.E.T.R sollicitée : 2 779.31 € (20 % Montant HT)
- + Part communale : 11 117.26 € HT
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document à intervenir sur cette opération,
- décide l'inscription des crédits nécessaires aux écritures d'ordre à passer en accord avec le Receveur de la Commune, au versement des fonds libres affectés au financement de cette opération.

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR SECTEUR SECURITE POUR**  
**ACCESSIBILITE DU LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS A L'ECOLE ET**  
**LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé la création d'une allée piétonne afin de permettre aux riverains de pouvoir circuler en toute sécurité et y compris les personnes à mobilité réduite.

Il explique que cette création d'une allée piétonne correspond à une opération éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015.

A ce titre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 pour cette opération.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement, comme suit :

- |   |                                  |   |                              |
|---|----------------------------------|---|------------------------------|
| ✚ | Montant de l'achat               | : | 26 225 € HT                  |
| ✚ | Montant de la D.E.T.R sollicitée | : | 7 867.50 € (30 % Montant HT) |
| ✚ | Part communale                   | : | 18 357.50 € HT               |
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document à intervenir sur cette opération,
  - décide l'inscription des crédits nécessaires aux écritures d'ordre à passer en accord avec le Receveur de la Commune, au versement des fonds libres affectés au financement de cette opération.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- La création d'une allée piétonne et cyclable, afin de permettre aux riverains de pouvoir circuler en toute sécurité et ainsi d'éviter la route départementale n° 20. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 13 896.57 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de réaliser la création d'une allée piétonne et cyclable pour un montant prévisionnel de 13 896.57 € HT.
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2015 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

### **CIMETIERE : AMENAGEMENT, REPRISE DE CONCESSIONS ET AUTRES,**

Faisant suite à la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2014 où il avait été présenté un devis concernant la reprise de concessions et la rénovation de la peinture de la porte de la chapelle, le conseil municipal avait délibéré favorablement à cet aménagement et la commission cimetière s'est rendue sur place et a défini les travaux à effectuer.

Monsieur le Maire présente donc un devis des établissements Mélanger pour la reprise de concessions d'un montant de 4 620 € HT et un devis de l'entreprise Vannier pour la rénovation de la peinture de la porte de la chapelle pour un montant de 617.70 € HT.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte ces devis et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ces devis d'un montant de 4 620 € HT pour les Ets Mélanger et 617.70 € HT pour l'entreprise Vannier.

### **DEVIS POUR ELAGAGE ARBRES**

Le conseil décide de confier les travaux de taille des arbres à l'association Génie pour un coût de 440 € TTC pour une journée et ceci afin d'aider l'employé communal, Paul Renard, dans son emploi du temps.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis d'un montant de 440 € TTC pour une journée.

### **ALLEE PIETONNE : DELIBERATION POUR SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la mairie et le Conseil Général pour la création d'une allée piétonne et cyclable afin de pouvoir réaliser ces travaux.

### **REMBOURSEMENT CAUTION AU 23 ET 25 RUE DU GUE DE SELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame EDON Nadia a quitté le logement sis 23 rue du Gué de Selle à la date du 30 décembre 2014, le dépôt de garantie de 630 € sera remboursé en tenant compte de l'état des lieux sortant et que Madame SADON Aurélie va quitter le logement sis 25 rue du Gué de Selle ce jour, le dépôt de garantie de 400 € sera remboursé en tenant compte de l'état des lieux sortant.

### **DELIBERATION DE TRANSFERT DE TERRAIN DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de transférer les parcelles section H n° 794, 796, 798, 800 et 802 d'une superficie totale de 2 228 m<sup>2</sup> qui se trouvent dans le domaine privé communal vers le domaine public communal.

Après délibération, le conseil municipal accepte de transfert.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, ET AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE**

#### **Commission travaux :**

Monsieur Blanchard Régis présente, au conseil municipal, un devis de l'entreprise Geslin d'Evron concernant les travaux de peinture au logement communal sis 23 rue du Gué de Selle pour un montant de 2 934.45 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis concernant les travaux de peinture au logement 23 rue du Gué de Selle d'un montant de 2 934.45 € HT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **CRÉATION D'IN SITE INTERNET : DEVIS**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de Mr Charron Ambroise concernant la conception d'un site internet pour un montant HT de 1 000 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de rencontrer Mr Charron afin d'avoir plus d'information sur la prestation proposée.

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en Mairie.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2002 et en application de la loi L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire de Sainte Gemmes le Robert a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens faisant objet des déclarations d'intention d'aliéner.

Références cadastrales :

- sections H n° 505, 971, 973, 974 et G n° 503,
- sections G n° 503 et H n° 974

Le Conseil Municipal en prend acte.

\*\*\*\*\*

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**18 mars 2015 à 20 H 00.**